

# Le District de Football des Côtes d'Armor et la Commission Départementale de l'Arbitrage

*vous présentent*



## Le guide de l'arbitre Edition 2024 / 2025



DISTRICT DE FOOTBALL DES CÔTES D'ARMOR  
3 Allée du Haut Champ BP 8  
22440 PLOUFRAGAN

Tél : 02 96 76 10 10  
Fax : 02 96 76 10 18

[secretariat@foot22.fff.fr](mailto:secretariat@foot22.fff.fr)  
[arbitres@foot22.fff.fr](mailto:arbitres@foot22.fff.fr)





## **LE MOT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE**

Chers amis,

Après une intersaison où nous avons pris un peu de repos tout en regardant les Jeux Olympiques, il est venu le temps de reprendre le chemin des terrains pour cette nouvelle saison.

L'effectif arbitral est en hausse, nous étions 336 arbitres au 30 juin 2024 contre 321 au 30 juin 2023.

Pour cette saison, très peu de modifications des lois du jeu, vous retrouverez celles-ci dans ce fascicule préparé comme par le passé par Alain Bernard.

Je tiens à féliciter tous les arbitres qui ont obtenu une promotion à la fin de la dernière saison et je souhaite à ceux qui n'ont pu avoir cette chance de persévérer pour l'obtenir. J'associe également tous les formateurs dans cette réussite.

Comme tous les ans je fais un petit rappel concernant le carton blanc : utilisez-le, c'est un outil qui vous aidera grandement.

Ce début de saison sera pour moi le moment choisi pour quitter la Présidence de la CDA. En effet après 32 ans de membre dont 12 ans de présidence j'ai décidé de laisser la place après les élections du 21 septembre. Je tiens à adresser mes sincères remerciements aux membres de la CDA qui ont partagé toutes ces années et de par leur implication ont fait et font encore vivre cette commission. Ils ont apporté et apportent toujours tout leur savoir-faire pour que l'arbitrage costarmoricain se porte bien.

L'arbitrage m'a permis de faire de bien belles rencontres et de connaître de bien belles personnes.

Je vous souhaite une excellente saison 2024/2025.

Le Président de la C.D.A.

Alain OLLIVIER-HENRY

# COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE (PROVISoire)

## SAISON 2024 - 2025

<b>Président :</b>	OLLIVIER-HENRY Alain*
<b>Vice - Présidents :</b>	ANTOINE Jean-François*, DARCEL Dominique*, PERREE Mickaël*, RAULIC Mathieu*
<b>Secrétaire :</b>	BERNARD Alain*
<b>Secrétaire Adjoint :</b>	CRETUAL Bruno
<b>Délégués C.R.A. :</b>	BRIAND Thierry – ROUAUX Nicolas*
<b>Représentant des Arbitres au Comité de Direction :</b>	ROBIN Ludovic*
<b>Représentant du Comité de Direction :</b>	BRIAND Thierry*

### COMPOSITION DES SECTIONS

#### Désignations :

*Responsable :* ANTOINE Jean François

*Membres :* BERNARD Alain, DARCEL Dominique, PERREE Mickaël, RAULIC Mathieu, COSSON Pascal

#### Formation / Examens / Stages :

*Responsable :* JEGOU Benoit\*

*Adjoint :* REHEL Romain\*

*Membres :* HELBERT Alain, MALET Mathieu, ROBERT Tom, ROBIN Ludovic, TESSIER Laurent.

#### Jeunes Arbitres :

*Responsables :* COSSON Pascal\*.

*Adjoints :* BERNARD Alain, REHEL Romain.

*Membres :* ANTOINE Jean François, GUEHENNEUC Rodolphe, HELBERT Alain, LE HUIDOUX Jacky, PERREE Mickaël, PIRIOU Jean-François, TREMEL Pierre.

#### Contrôles, parrainages, suivi arbitres :

*Responsable :* RAULIC Mathieu.

*Membres :* COSSON Pascal, CRETUAL Bruno, TREMEL Pierre.

#### Section Recrutement, Fidélisation :

*Responsable :* BERNARD Alain.

*Membres :* ANTOINE Jean-François, ROBIN Ludovic, TESSIER Laurent.

**Référent FUTSAL :** ROBIN Ludovic, BEUREL Clément.

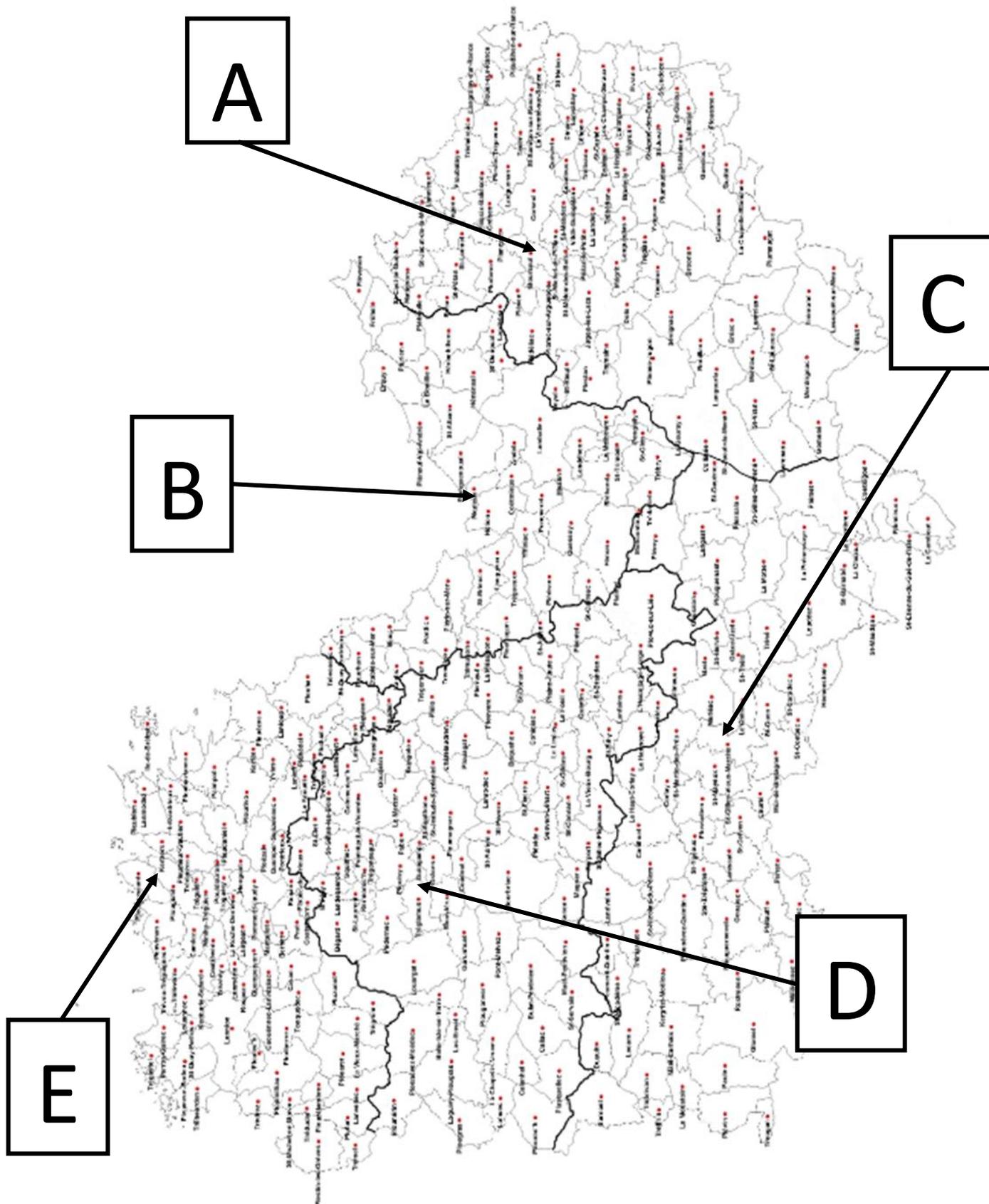
**Référent Arbitrage Féminin :** GUILLAUME Anaïs. \*

#### **Représentation de la C.D.A. dans les Commissions :**

- Commission des Jeunes : COSSON Pascal
- Commission de Discipline : CRETUAL Bruno
- Commission d'Appel : MOUSSEAUX Michel
- Commission des Coupes : GAUVAIN Michel
- Commission du statut : OLLIVIER-HENRY Alain, BERNARD Alain, DARCEL Dominique, ROBIN Ludovic.

\* Membres du Bureau

# PLAN DE L'ORGANISATION DES SECTEURS



Les responsables de secteurs sont chargés de la formation, des réunions de secteurs et de la promotion de leurs arbitres

**PREVEZ VOTRE RESPONSABLE DE SECTEUR SI VOUS NE POUVEZ PAS PARTICIPER AUX REUNIONS**

## COORDONNEES DES RESPONSABLES DE SECTEURS

SECTEUR		RESPONSABLE ARBITRES	REFERENT JEUNES ARBITRES	PARRAINAGE JEUNES ARBITRES
DINAN BROONS	A	Mickaël PERREE 02 96 27 98 30 06 47 60 05 79 <a href="mailto:njmlemaitre@orange.fr">njmlemaitre@orange.fr</a>	Rodolphe GUEHENNEUC 09.52.94.16.12 06.31.05.65.42 <a href="mailto:rodolpheguehenneuc@outlook.fr">rodolpheguehenneuc@outlook.fr</a>	Mickaël PERREE 02 96 27 98 30 06 47 60 05 79 <a href="mailto:njmlemaitre@orange.fr">njmlemaitre@orange.fr</a>
LAMBALLE ST BRIEUC	B	Dominique DARCEL 06 80 07 99 08 <a href="mailto:dominique.darcel@gmail.com">dominique.darcel@gmail.com</a>	Alain HELBERT 06 88 76 47 29 <a href="mailto:alain.helbert@laposte.net">alain.helbert@laposte.net</a>	Alain HELBERT 06 88 76 47 29 <a href="mailto:alain.helbert@laposte.net">alain.helbert@laposte.net</a>
LOUDEAC ROSTRENEN	C	Mathieu RAULIC 06 77 16 56 76 <a href="mailto:mathieu.raulic@sfr.fr">mathieu.raulic@sfr.fr</a>	Jacky LE HUIDOUX 02 96 26 22 99 06 87 76 69 69 <a href="mailto:jacky.lehuidoux@orange.fr">jacky.lehuidoux@orange.fr</a>	Jacky LE HUIDOUX 02 96 26 22 99 06 87 76 69 69 <a href="mailto:jacky.lehuidoux@orange.fr">jacky.lehuidoux@orange.fr</a>
QUINTIN GUINGAMP	D	Jean-François ANTOINE 02 96 21 01 46 06 73 35 80 44 <a href="mailto:jean-francois-antoine@wanadoo.fr">jean-francois-antoine@wanadoo.fr</a>	Pascal COSSON 06 73 80 14 84 <a href="mailto:pascalcosson@hotmail.fr">pascalcosson@hotmail.fr</a>	Jean-François ANTOINE 02 96 21 01 46 06 73 35 80 44 <a href="mailto:jean-francois-antoine@wanadoo.fr">jean-francois-antoine@wanadoo.fr</a>
PAIMPOL LANNION	E	Jean-François ANTOINE 02 96 21 01 46 06 73 35 80 44 <a href="mailto:jean-francois-antoine@wanadoo.fr">jean-francois-antoine@wanadoo.fr</a>	Jean François PIRIOU 02 96 91 82 66 06 45 72 20 00 <a href="mailto:jfpi@hotmail.fr">jfpi@hotmail.fr</a>	Pierre TREMEL 07 85 87 25 27 <a href="mailto:pierre.tremel9@orange.fr">pierre.tremel9@orange.fr</a>
		<b>RESPONSABLE ARBITRES LIGUE</b>	<b>RESPONSABLE JEUNES ARBITRES</b>	<b>REFERENT FUTSAL</b>
		Nicolas ROUAUX 06 30 48 17 40 <a href="mailto:rouaux_nicolas@orange.fr">rouaux_nicolas@orange.fr</a>	Pascal COSSON 06 73 80 14 84 <a href="mailto:pascalcosson@hotmail.fr">pascalcosson@hotmail.fr</a>	Ludovic ROBIN 06 47 71 34 02 <a href="mailto:robin2.ludovic@gmail.com">robin2.ludovic@gmail.com</a>

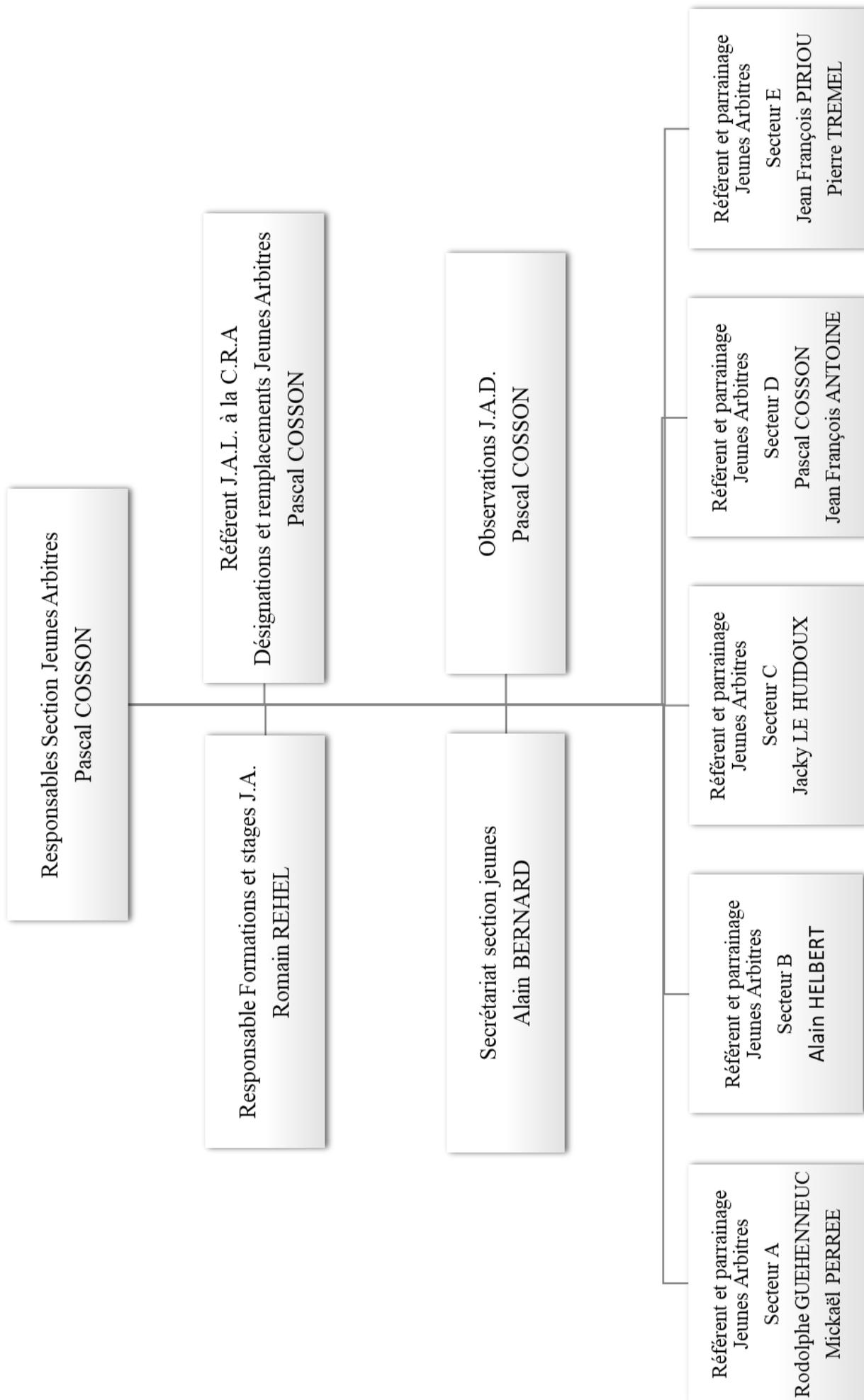


Pauline WULLAERT  
Azilis GAUTHIER  
Alexia LE CARBOULEC



Dominique URVOIT  
Gildas DUVAL  
Yves BERTHELOT  
Tanguy LACHIVER

# ORGANIGRAMME SECTION JEUNES ARBITRES



# **REGLEMENT INTERIEUR DES COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES DE L'ARBITRAGE**

**MISE A JOUR : 1<sup>er</sup> JUILLET 2024**

Le règlement est consultable sur le site du District de Football.

## **EXAMEN POUR ACCEDER A LA D1**

La CDA a décidé de mettre en place depuis la saison 2009/2010 un examen de D1.

- L'arbitre souhaitant se présenter à l'examen devra le faire savoir par courrier ou par mail auprès de la CDA.
- Le candidat devra satisfaire au questionnaire (note minimale à obtenir fixée par la CDA).

A l'issue l'arbitre sera nommé « arbitre D1 stagiaire », il subira au cours de la saison un contrôle sur un match de D1. En fonction de la note obtenue il sera officiellement nommé arbitre de D1.

## **LA PARTICIPATION AU STAGE DU 11 NOVEMBRE ET LA REUSSITE AU TEST PHYSIQUE SONT OBLIGATOIRES POUR ETRE CANDIDAT A L'EXAMEN**

### **TEST PHYSIQUE TAISA : (Test d'Aérobic Intermittent Spécifique Arbitre)**

Le test TAISA reste le test physique de référence. La nouveauté réside dans le fait que pour chaque catégorie, les temps d'effort et de repos seront similaires : 15 sec / 20 sec Seule la distance à parcourir pendant le temps d'effort ainsi que le nombre de répétitions seront aménagés.

**Arbitre R3 – AAR2 – Candidats – Jeunes Arbitres de Ligue** : 30 x 65 mètres en 15 secondes + un repos de 20 secondes.

**Arbitre D1 –D2 –D3 –Jeunes Arbitres de District** : 30 x 60 mètres en 15 secondes + un repos de 20 secondes.

**Arbitres assistants District** : 20 x 60 mètres en 15 secondes + un repos de 20 secondes.

\* Pour les arbitres féminines, 5 séquences de course en moins à effectuer.

### **MODIFICATIONS DES DESIGNATIONS**

Les modifications d'arbitres pour les matches de Championnats et Coupes seront communiquées uniquement sur internet jusqu'au samedi midi (pas de communication téléphonique).

Après le samedi midi, modifications uniquement sous la responsabilité et à la charge du responsable de secteur.

### **MATCHS REMIS POUR CAUSE D'INTEMPERIES**

En cas d'intempéries et donc de risques de report de matches, une alerte Orange (message préventif) sera diffusée, en fonction de la météo, sur le site internet qui précisera aux arbitres, délégués et observateurs, avant le vendredi midi, qu'il est indispensable de consulter régulièrement dans le week-end le site de la LBF ou du district afin de voir si le match a lieu ou pas.

**De ce fait, aucun arbitre ou observateur ne sera contacté par téléphone en cas d'intempéries.**

**INDISPONIBILITES : voir page 24**

## RAPPEL A TOUS LES ARBITRES

La D.T.A. a demandé à tous les arbitres (officiels et bénévoles) dirigeant une rencontre de football d'appliquer la disposition suivante :

Quel que soit le niveau d'une rencontre et peu importe la qualification des arbitres ou assistants :

- **LES ASSISTANTS CONSERVERONT LE MEME COTE DURANT TOUTE LA PARTIE**
- **L'ASSISTANT BENEVOLE DU CLUB RECEVANT SE PLACERA DU CÔTÉ BANC DE TOUCHÉ** (s'il n'y en a pas, il ira du côté où se place les remplaçants et dirigeants).

La C.R.A. Bretagne insiste pour que cette disposition soit mise en place uniformément sur l'ensemble de son territoire. A noter également que les AA L1 ou AA L2 désignés en N2 – N3 – R1 – R2 - occuperont dorénavant la position d'AA 1.

## PROGRAMME TECHNIQUE SAISON 2024-2025 (Partie concernant le District 22) :

**Saison 2024 / 2025**

### PROGRAMME TECHNIQUE

Jour	DATE	Heure	NATURE	LIEU
<b>AOUT</b>				
Du Vendredi Au Dimanche	23 25	09 h 00 17 h 00	FIA* accélérée en internat	PLOUFRAGAN C.T.B.
<b>SEPTEMBRE</b>				
Dimanche	15	Journée	Contrôle connaissances + Test Phys des Arbitres de Ligue	DISTRICT 22
Dimanche	15	Journée	Stage Ligue Féminines	PLOUFRAGAN C.T.B.
Dimanche	22	Journée	Stage JAL + cand terrain, Pré-Jaf, Féminine	PLOUFRAGAN C.T.B.
<b>OCTOBRE</b>				
Dimanche	13	Matinée	Examen FIA* (Dates de formation sur le site du District)	DISTRICT 22
<b>NOVEMBRE</b>				
Lundi	11	Journée	Stage des Arbitres de District	DISTRICT 22
Lundi	11	Journée	Stage interdistrict séniors	PLOUFRAGAN C.T.B.
Dimanche	17	Journée	Stage interdistrict Jeunes	PLOUFRAGAN C.T.B.
Samedi	13	Matinée	Examen FIB* District	DISTRICT 22
Du Vendredi Au Dimanche	15 17	09 h 00 17 h 00	FIA* accélérée en internat	PLOUFRAGAN C.T.B.
Du Vendredi Au Dimanche	15 17	09 h 00 17 h 00	FIA* Féminines accélérée en internat	PLOUFRAGAN C.T.B.
<b>DECEMBRE</b>				
Dimanche	15	Matinée	Examen FIA* (Dates de formation sur le site du District)	DISTRICT 22
Dimanche	15	Matinée	Rattrapage stage du 11 Novembre	DISTRICT 22
Dimanche	15	Matinée	Examen théorique D1	DISTRICT 22
<b>JANVIER</b>				
Samedi Dimanche	11 12	09 h 00 17 h 00	FIA* FUTSAL District (partie théorique)	DISTRICT 22
<b>FEVRIER</b>				
Dimanche	02	Matinée	Examen FIA* (Dates de formation sur le site du District)	DISTRICT 22
Samedi	08	Matinée	Examen FIB* District	DISTRICT 22
Du Vendredi Au Dimanche	21 23	09 h 00 17 h 00	FIA* accélérée en internat	PLOUFRAGAN C.T.B.
<b>AVRIL</b>				
Dimanche	27	Matinée	Examen FIA* (Dates de formation sur le site du District) Examen saison 25/26	DISTRICT 22
<b>JUIN</b>				
Du Vendredi Au Dimanche	27 29	09 h 00 17 h 00	FIA* accélérée en internat + FIA* Féminine Examen saison 25/26	PLOUFRAGAN C.T.B.

\*FIA : Formation Initiale Arbitre

Le programme complet est consultable sur le site de la Ligue de Bretagne.

## NOMBRE DE JOUEURS OU DE JOUEUSES ET REMPLACEMENTS DES JOUEURS OU DES JOUEUSES.

La « FFF » a décidé que les clubs disputant l'ensemble des compétitions nationales peuvent inscrire sur la feuille de match : **16 joueurs** (11 joueurs et 5 remplaçants).

Des particularités demeurent ! Aussi, ci-après un extrait de la circulaire 3.02 et de la réglementation des compétitions.

COMPETITIONS	JOUEURS	REPLACANTS	REPLACEMENTS POSSIBLES	OBSERVATIONS
N2 et N3	11	5	5	Les remplacés <b>ne peuvent pas</b> participer à la rencontre.
CHAMPIONNATS NATIONAUX U17 et U19	11	5	5	<b>Dont 1 gardien de but</b> parmi les 5 remplaçants. Les remplacés <b>ne peuvent pas</b> participer à la rencontre.
COUPE NATIONALE ENTREPRISE	11	5	5	<b>ATTENTION - Epreuve éliminatoire :</b>
				<b>4 premiers tours organisés par la LBF</b> <b>Possibilité aux remplacés de continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçants. Nombre de remplaçants limité à 3</b>
CHALLENGE DE FRANCE FEMININ	11	3	3	<b>Phase éliminatoire :</b> Règlement LBF possibilité Remplacée-> Remplaçante
	11	5	5	<b>Compétition propre :</b> Possibilité d'inscrire 16 joueuses. Les remplacées <b>ne peuvent plus</b> participer à la rencontre.
COUPE GAMBARDELLA	11	3	3	<b>Epreuve éliminatoire :</b> La LBF a décidé que les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçants.
	11	5	5	<b>Compétition propre :</b> (à partir du 1 <sup>er</sup> tour Fédéral) - Parmi les 5 remplaçants inscription obligatoire d'1 <b>gardien de but.</b> - les remplacés <b>ne peuvent plus participer</b> à la rencontre.
COUPE DE FRANCE	11	5	3	<b>1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> tour :</b> La LBF a décidé que les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçants. <b>Remarques : dès le 1<sup>er</sup> tour</b> possibilité d'inscrire <b>5 remplaçants</b> dont 1 gardien de but sur la feuille de match
				<b>A partir du 3<sup>ème</sup> tour</b> les remplacés <b>ne peuvent plus participer</b> à la rencontre.
Présence sur les bancs de touche Compétitions LBF	Art 4.2 : Personnes autorisées sur le banc de touche : En dehors de l'éducateur (licence attestant de cette fonction) et des joueurs remplaçants ou remplacés <b>Trois dirigeants licenciés maximum inscrits sur la FMI</b> , par club			

## FRAIS DE DEPLACEMENT ET DE PREPARATION

<b>INDEMNITES préparation et équipement des arbitres Seniors et Jeunes</b>				
<b>Kilométrage Aller Maxi 2024 2025</b>				
<b>Indemnité kilométrique : 0,447 € / km avec minimum 20 €</b>				
Niveau	ARBITRES		Assistants	
	Indemnités	Kilométrage Aller maximum	Indemnités	Kilométrage Aller maximum
N2			75	110 kms avec Mini FFF
N3			66	100 kms aller max
R1	45	180 kms	30	90 kms
R2	40	140 kms	25	60 kms
R3	35	100 kms	25	40 kms
D3 N Féminines			75	60 Kms
R1 Féminines	35	80 kms	25	40 kms
R2 Féminines	25	50 kms		
D1 et coupes Départementales	30	70 kms	20	30 kms
D2	25	60 kms		
D3 et D4	25	50 kms		
C de F 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> tours	35	70 kms	25	30 kms
C de F 3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> tours	35	100 kms	25	40 kms
C de F 5 <sup>ème</sup> et 6 <sup>ème</sup> tours	45	180 kms	30	90 kms
C de B niveau Ligue	35	100 kms	25	40 kms
C de B Féminines	25	60 kms	20	30 kms
C de B niveau District	30	70 kms	20	30 kms
Féminines District	25	50 kms		
Futsal Régional et Beach Soccer	25	120 kms		
Futsal Autres	20	50 kms		
U 19 Nat			36	74 kms avec Mini FFF
U 17 Nat			31	74 kms avec Mini FFF
Challenge Féminines U19 Nat	45		38	
R1 U18, U17, U16	30	120 kms	25	40 kms
Coupes (CRB) U18, U17				
Gambardella				
R2 U18, U17, U16	25	70 kms	20	30 kms
Coupe (CRB) U16				
Brassages Ligue U18, U17, U16				
U14 et U15 Toutes compétitions ligue	20	50 kms	15	30 kms
District Compétitions Jeunes	20	50 kms	15	30 kms
District Coupes départementales Jeunes				
Futsal Jeunes				

# Les changements dans les Lois du Jeu 2024/2025

**Voici une brève présentation des principales modifications et clarifications apportées au Lois du Jeu.**

## Loi du jeu 4 – Equipement des joueurs

Ajout et précisions concernant l'équipement obligatoire suivant :

Des protèges tibias : ils doivent être de matière adéquate et d'une taille appropriée pour offrir un degré de protection raisonnable et doivent être recouverts par les chaussettes. En revanche, il n'appartient pas à l'arbitre de vérifier la « taille appropriée » qui est de la responsabilité du joueur.

Le capitaine de l'équipe doit porter le brassard fourni ou autorisé par l'organisateur de la compétition concernée ou un brassard d'une seule couleur et de couleur différente du maillot.

NB : Les gardiens de but peuvent désormais porter des pantalons de survêtement.

## Loi du jeu 12 – FAUTES ET INCORRECTIONS

La logique de graduation (à la baisse) des sanctions disciplinaires appliquées pour les situations d'anéantissement ou d'action prometteuse lors d'un pénalty sifflé (ex : carton rouge de l'anéantissement devient jaune si le fautif a challengé le ballon) est désormais étendue pour les situations de mains :

Si un fautif stoppe une action prometteuse en commettant **une main délibérée** dans la surface de réparation : PENALTY + AVT.

Si un fautif stoppe une action prometteuse en commettant **une main délibérée** en dehors de la surface de réparation : CFD + AVT.

Si un fautif stoppe une action d'anéantissement en commettant **une main délibérée** dans la surface de réparation : PENALTY + EXC.

Si un fautif stoppe une action d'anéantissement en commettant **une main délibérée** en dehors de la surface de réparation : CFD + EXC

Si un fautif stoppe une action prometteuse en commettant **une main non délibérée** dans la surface de réparation : PENALTY mais pas d'AVT.

Si un fautif stoppe une action d'anéantissement en commettant **une main non délibérée** dans la surface de réparation : Pas d'EXC mais PENALTY + AVT.

## Loi du jeu 14 – PENALTY

Procédure : ajout de la précision suivante

Le ballon doit être immobile et positionné sur le point de penalty et une partie du ballon doit être en contact (ou à l'aplomb) avec le centre du point de pénalty.

Infractions et sanctions : ajout de la notion d'incidence sur le résultat du tir = pénalisation des empiètements uniquement s'ils ont une incidence sur le jeu.

Un coéquipier du tireur sera pénalisé en cas d'empiètement uniquement si cet empiètement a clairement influencé le gardien ou si le joueur qui a commis l'empiètement joue ou dispute le ballon.

Un coéquipier du gardien de but sera pénalisé en cas d'empiètement uniquement si cet empiètement a clairement influencé le tireur ou si le joueur qui a commis l'empiètement joue ou dispute le ballon

Infraction du gardien de but	
But marqué	Pas de but
But accordé	<p style="text-align: center;"><b>Pas arrêté : pas à retirer</b> (sauf si tireur <b>clairement</b> perturbé)*</p> <p style="text-align: center;"><b>Arrêté : penalty à retirer + MeG au gardien ;</b> <b>Avt en cas de récidive(s)</b></p>
Empiètement d'un défenseur et d'un attaquant	
But marqué	Pas de but
Incidence : à retirer	Incidence : à retirer
Pas d'incidence : but accordé	pas d'incidence : pas à retirer

## RAPPEL DES MODIFICATIONS 2023/2024

### Loi du jeu 12 – Fautes et incorrections : Approche disciplinaire

Avertissements pour comportement antisportif

Un joueur doit être averti pour comportement antisportif notamment s'il :

- touche le ballon de la main pour perturber ou stopper une attaque prometteuse
- commet toute autre infraction pour perturber ou stopper une attaque prometteuse, sauf lorsque l'arbitre accorde un penalty pour une faute où le joueur a tenté de jouer le ballon ou a disputé la possession du ballon
- annihile une occasion de but manifeste de l'adversaire en commettant une faute avec intention de jouer le ballon ou de disputer la possession du ballon et si l'arbitre accorde un penalty.

Empêcher de marquer un but ou annihiler une occasion de but manifeste

Si un joueur commet une faute contre un adversaire pour annihiler une occasion de but manifeste et que l'arbitre accorde un penalty, le joueur fautif est averti s'il a tenté de jouer le ballon ou disputé la possession du ballon. Dans toutes les autres circonstances (par exemple tenir, tirer ou pousser, aucune possibilité de jouer le ballon, etc.), le joueur fautif doit être exclu.

Explication :

Il n'est pas toujours clair si une action est une tentative de jouer le ballon ou de disputer la possession du ballon (ou les deux). Lorsqu'un joueur dispute la possession du ballon, le même principe s'applique que s'il tentait de jouer le ballon.

**Vous pourrez en utilisant le lien ci-dessous télécharger l'intégralité des lois du jeu 24/25**

<https://www.theifab.com/fr/laws-of-the-game-documents/?language=all&year=2024%2F25>

## LE GUIDE KLUB

La Ligue de Bretagne met à votre disposition un site d'informations pratiques : « **Le Guide Klub** » sur [www.malbf.fr](http://www.malbf.fr)

. Vous y trouverez entre autres toutes les informations relatives aux lois du jeu. Vous pouvez accéder directement à ces informations en utilisant le lien ci-dessous :

<https://malbf.fr/index.php/page-4-arbitrage-lois-du-jeu/>

## **L'AVANT MATCH DE L'ARBITRE**

### ➤ « MON COMPTE FFF » - AVANT/APRES MATCH

- Se connecter à son espace personnel « MON COMPTE FFF » sur le site [www.fff.fr](http://www.fff.fr).
- Cliquer sur « Accéder à mon espace officiel ».
- Rubrique « DOCUMENTS » : Accéder à tous les documents administratifs liés à votre activité d'arbitre.
- Rubrique « DESIGNATIONS » : Accéder à toutes vos désignations mises à jour.

## **LE JOUR DU MATCH AVANT LA RENCONTRE (À TITRE INDICATIF)**

- Le club recevant fournit la tablette pour le match.

### **H-0H50**

- Présence du Délégué aux Arbitres
- Compléter la FMI
- Présentation des équipements (maillots joueurs & gardien)
- Présentation des ballons
- Synchronisation des chronos entre Arbitres & Dirigeants

### **H-0H12**

- Fin de l'échauffement sur le terrain
- Retour des joueurs et arbitres aux vestiaires

### **H-0H10**

- Signature FMI
- Rencontre Arbitres, Educateurs\* et Capitaines  
\*Pour les compétitions régionales, il est demandé aux ENTRAÎNEURS / EDUCATEURS de porter leur BADGE

### **H-0H06**

- Appel des équipes, sortie des joueurs(ses) par ordre des numéros
- Vérification de l'identité des Joueurs(ses) et remplaçants(tes)
- Contrôle des équipements

### **H-0H02**

- Entrée en ligne sur le terrain
- Réaliser le protocole officiel :
  - entrée des acteurs en ligne.
  - échanges de poignées de mains « joueurs – arbitres » et « arbitres – éducateurs ».

**Les comités de direction de Ligue et des Districts demandent expressément que ces dispositions soient respectées sur toutes les compétitions jeunes et seniors sur le territoire de la LBF.**

### **H-0**

- Coup d'envoi de la rencontre

## **IMMEDIATEMENT AU RETOUR AU VESTIAIRE**

- Saisie des faits de match (Score et temps additionnel – Discipline – Remplacements – Blessures – Buteurs).
- Si besoin les « Réserves techniques » sont saisies et les « Observations d'après-match » renseignées.
- Vérification des informations et « Signatures » d'après-match par les capitaines ou dirigeants et l'arbitre.

## **CLÔTURE ET ENVOI DE LA FEUILLE DE MATCH**

- Clôture de la Feuille de match par l'arbitre. Si la tablette est connectée à internet alors la feuille de match est automatiquement transmise.
- Si la tablette n'est pas connectée à internet, le dirigeant du club recevant se chargera de « Transmettre » la Feuille de Match dès que possible.

## ARRETE MUNICIPAL - IMPRATICABILITE DU TERRAIN

EN L'ABSENCE D'ANNULATION OFFICIELLE DE LA RENCONTRE SUR LE SITE DU DISTRICT VOUS DEVEZ, SAUF INFORMATION CONTRAIRE DE VOTRE RESPONSABLE DE DESIGNATIONS VOUS RENDRE SUR LE LIEU DU MATCH.

### ARRETE MUNICIPAL PRESENTE AVANT LA RENCONTRE APRES AVOIR ACCEDE AU TERRAIN

- 1 Sur présentation d'un ARRETE MUNICIPAL, ne pas faire jouer le match - **INTERDICTION ABSOLUE de passer outre un arrêté municipal.**
- 2 Etablir un rapport - à adresser au District 22- en précisant les circonstances de présentation de l'arrêté.
- 3 L'Arbitre constatera lui-même **l'impraticabilité du terrain -ou pas-** et en fera mention dans son rapport.  
**Même si l'arbitre estime favorable la praticabilité du terrain, le match ne pourra absolument pas être joué.**
- 4 Joindre une copie ou l'original de l'arrêté à votre rapport.
- 5 **Vous devez compléter la FMI.** En cas d'absence de l'une ou des deux équipes vous le signalez sur la FMI et dans votre rapport.

### ARRETE MUNICIPAL PRESENTE EN COURS DE MATCH PAR UN REPRESENTANT DE LA MAIRIE

- 1 Ce document doit comporter les **nom et qualité du signataire ainsi que cachet de la mairie et signature.**
- 2 L'Arbitre doit immédiatement **arrêter le match, se saisir du document et l'adresser au District 22 (avec son rapport)** en mentionnant la durée effective du temps de jeu et le score lors de l'arrêt du match. Il devra également clôturer la FMI.

### IMPRATICABILITE DU TERRAIN AVANT OU EN COURS DE MATCH (sans présentation d'Arrêté Municipal)

Seul l'ARBITRE peut déclarer le terrain « impraticable » à la conduite du jeu.

Ex = Mauvais état du sol, (flaques d'eau tempête) ou de mauvaise conditions climatiques (orages, pluies diluviennes, brouillard etc...).

Dans la mesure où la rencontre pourrait être reprise (ex = orage passager etc.) la durée d'interruption du ou des arrêts de jeu ne pourra excéder plus de 45mn.

Si tel est le cas, la rencontre sera définitivement arrêtée. Rapport au District22.

# F.M.I. Arbitres (Aide-mémoire)

## 1. Le jour du match, avant le match

Pour toute rencontre l'arbitre d'un match doit avoir en sa possession la Feuille de match, que cette feuille de match soit au format papier ou numérique. Il en est le garant et devra s'acquitter de toutes ses tâches administratives.

**Prendre possession de la tablette et demander au responsable de vous la déverrouiller Attention vous en devenez responsable.**

**Sélectionnez votre match et cliquer sur feuille de match**

### 1.1. Comment vérifier les infos du match ?

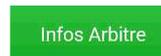
Sélectionnez le match

Avant la rencontre, il devra vérifier un certain nombre de points importants.

Ces points importants se trouvent dans le module « **Infos Arbitre** ».

Quand toutes les informations sont **correctes** le bouton « **Infos Arbitre** » passe au vert.

**Attention, les postes Arbitre Centre, Arbitre assistants 1 et 2 sont obligatoires.**



Outre la vérification des informations liées au terrain, à la date et à l'heure de la rencontre, l'arbitre devra compléter les officiels et/ou bénévoles qui officieront avec lui (délégués, arbitres assistants etc...) s'ils ne sont pas déjà indiqués dans ce menu.

L'absence de délégué identifié n'est pas « Bloquant »

Le bouton « **Enregistrer** » permet de sauvegarder les modifications sans que l'arbitre n'ait besoin de saisir son mot de passe de session.

### 1.2. À quoi servira le mot de passe de passe arbitre ?

L'arbitre devra indiquer ici un mot de passe qui lui convient.

Ce mot de passe sert uniquement à déverrouiller la Feuille de match.

Il lui sera toujours demandé en cas de besoin et sera obligatoire pour continuer.

De même une question de sécurité est demandée. Vous avez le choix entre :

Quel est le prénom de votre maman ?

Votre ville de Naissance ?

En cas d'oubli de votre mot de passe, une réponse positive à la question de sécurité vous permettra de déverrouiller la feuille.

Il ne vous reste plus qu'à valider ces informations à l'aide du bouton.

### 1. 3. Quels sont les points à vérifier et à signer avant une rencontre ?

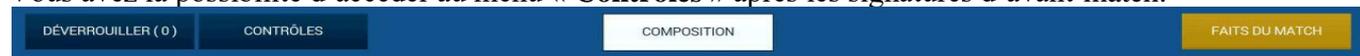
Que la feuille de match soit au format papier ou au format numérique, les points à vérifier restent les mêmes.

Les réserves sont à contresigner avec les personnes des équipes désignées pour le faire (si elles existent).

Le contrôle des licences doit être réalisé.

**Remarques Importantes : L'application feuille de match permet de faire un contrôle officiel des licences. Cependant, dans le cas d'une défaillance matérielle, les équipes devront présenter les licences le jour du match ou à défaut, une pièce officielle d'identité accompagnée d'un certificat médical Dans ce dernier cas l'absence de Feuille de match informatisée sera notifiée.**

Vous avez la possibilité d'accéder au menu « **Contrôles** » après les signatures d'avant-match.



Ce bouton permet aux capitaines de faire un contrôle d'identité à l'aide du trombinoscope. En cliquant sur une photo la licence s'affiche. Le capitaine de chaque équipe ainsi que les numéros de maillot sont indiqués dans la liste formant la composition de chaque équipe.

### 1.4. Comment poser des réserves d'avant match ?

Une fois les licences contrôlées, les équipes peuvent si elles le souhaitent poser des réserves d'avant-match. Pour accéder au module des réserves, cliquez sur « **Réserves d'avant-match** ».

Le chiffre entre parenthèses correspond au nombre de réserves déposées.

Vous retrouvez les deux compositions au travers des boutons : « **Equipe recevante** » et « **Equipe visiteuse** ».

**Attention ne plus mettre RAS, Les réserves seront complétées par l'équipe « déposante »**

### 1.5. Comment revenir sur une Feuille de match en cours ?

Si la tablette se met en veille, notamment au cours du match, ou si vous sortez de l'application, l'application demandera le mot de passe rentré par l'arbitre. Une fois le mot de passe saisi, cliquez sur « **Valider** ».

### 1.6. Comment réaliser la signature d'avant-match ?

Comme pour une feuille de match papier, l'arbitre doit faire signer les Capitaines (ou les Dirigeants en équipes jeunes sans capitaine majeur) avant le début de la rencontre pour valider la Feuille de match.

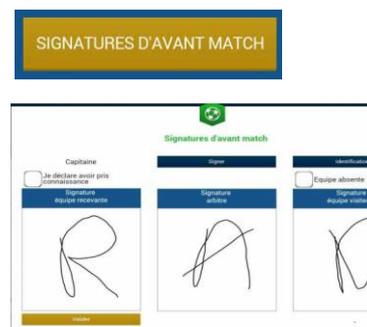
Chaque équipe se connecte l'une après l'autre.

La personne signataire indique en cochant la case avoir pris connaissance de celle-ci.

Signez et validez votre signature.

L'arbitre signera aussi avant le début de la rencontre.

Si l'une des deux équipes est absente, vous cocherez la case « **Équipe absente** ».



**ATTENTION : Délai entre les signatures 10 minutes Maximum et Signatures effectuées au plus tard 15 minutes après l'heure théorique de début du match (passé ce délai, passage à la feuille papier)**

### 1.7. Comment déverrouiller la feuille de match pour pouvoir rajouter une personne après les signatures d'avant-match ?

Une feuille de match bien que verrouillée par les signatures d'avant-match peut très bien être déverrouillée pour rajouter des informations.

Cependant, comme tout le monde a signé, pour être certain que tous les protagonistes du match en soient informés, chaque dirigeant devra s'authentifier et les signatures d'avant-match devront être réalisées de nouveau. Pour cela l'arbitre cliquera sur « **Modifier** ».

Le mot de passe de l'arbitre sera demandé pour déverrouiller cette feuille. Chaque club devra s'authentifier pour effectuer des changements.

**VERIFICATION AVEC LA TABLETTE ET EN PRESENCE DU CAPITAINE ADVERSE DES JOUEURS A LA SORTIE DU VESTIAIRE EN UTILISANT LA FONCTION CONTROLES**

**Arrêter la tablette, si votre vestiaire est fermé, y laisser la tablette, dans le cas contraire la confier au dirigeant de l'équipe recevante.**

## **2. Le jour du match, après le match (Au calme, seul dans le vestiaire)**

Une fois la rencontre terminée, l'arbitre devra mettre à jour les informations de la Feuille de match.

Cliquez sur le bouton « **Faits du Match** ».



**COMPLÉTER LA FEUILLE DANS L'ORDRE CHRONOLOGIQUE**

### 2.1. Résultat du match

La saisie du résultat du match ou toute information concernant l'état du match se renseigne dans l'onglet « **Match** ».

**Pour renseigner un match non joué ou arrêté**

- 1) Cochez la case prévue à cet effet
- 2) Choisissez obligatoirement un motif
- 3) Vous pouvez donner des informations complémentaires

Pour finir appuyez sur le bouton « **Valider** ».

**Pour renseigner le résultat d'un match :**

- 1) saisissez le score
- 2) saisissez les temps additionnels si ceux-ci sont exigés par la F.F.F., la Ligue ou le District.

Pour finir appuyez sur le bouton « **Valider** ».

### 2.2. Comment saisir les éventuelles sanctions administratives ?

L'onglet qui permet de saisir les dossiers de type administratif est l'onglet « **Discipline** ».

Pour commencer, choisissez un joueur qui doit être sanctionné dans l'équipe recevante ou visiteuse grâce à l'onglet correspondant. Sélectionnez la personne correspondante et cliquez sur « **Auteur de la faute** ».

Sélectionnez le type de sanction administrative :

 : Un carton jaune sur le match pour la personne sélectionnée. Un seul motif devra être sélectionné dans la liste. La minute d'attribution de cette sanction devra être saisie.

 : Un carton rouge sur le match pour la personne sélectionnée. Un seul motif devra être sélectionné dans la liste. La minute d'attribution de cette sanction devra être saisie.

 : Deux cartons jaunes qui donnent un rouge pour la personne sélectionnée. Deux motifs devront être sélectionnés dans les listes. Les minutes d'attributions de ces sanctions devront être saisies.

 : Un carton jaune puis un carton rouge pour la personne sélectionnée. Deux motifs devront être sélectionnés dans les listes. Les minutes d'attribution de ces sanctions devront être saisies.

Un carton blanc, pour les ligues ou les Districts qui utilisent cette réglementation. Cette icône sera disponible uniquement pour ces matches.

L'onglet « **Discipline** » doit être validé, par le bouton « **Valider** ».

### **2.3. Comment renseigner les remplacements ? (Attention à noter sur vos cartons N° des Joueurs et temps)**

L'onglet des remplacements est l'onglet « **Ent/Sor** ».

Pour commencer, choisissez l'équipe recevante ou visiteuse grâce à l'onglet correspondant.

1. Indiquez à quelle minute a eu lieu le remplacement
2. Sélectionnez le remplacé puis cliquez sur la zone « **Remplacé** »
3. Sélectionnez le remplaçant qui entre au cours du match puis cliquez sur la zone « **Remplaçant** »
4. Validez par le bouton « **Valider** »

Si vous avez commis une erreur de sélection de joueur, les boutons « **Vider** » sont prévus à cet effet.

L'onglet « **Ent/Sor.** » doit être validé par le bouton « **Valider** ».

Il est possible de faire sortir un joueur sans en faire rentrer un nouveau et vice-versa, naturellement en respectant les règles du football.

### **2.4. Comment signaler un joueur blessé ?**

Sur une feuille de match, l'arbitre a le devoir de signaler à la demande de l'équipe les joueurs blessés. L'onglet pour signaler les blessures est l'onglet « **Blessures** ».

Pour commencer, choisissez un joueur blessé dans l'équipe recevante ou visiteuse grâce à l'onglet correspondant. Sélectionnez la personne correspondante et cliquez sur « **Blessé** ». Le bouton « **Vider** » permet d'annuler son choix.

Indiquez à quelle minute cette blessure est survenue.

Indiquez la localisation de la blessure à choisir sur la silhouette qui permet de filtrer la liste déroulante sur la localisation.

S'il s'agit d'une sortie sur blessure pendant la rencontre, cochez « Sortie sur **blessure** » et renseignez la « **Minute** » de sortie.

Validez l'onglet par le bouton « **Valider** ».

*Bon à savoir :*

*Les blessures déclarées à l'issue du match doivent être saisies sans rien cocher et sans « **minutage** ».*

### **2.5. Comment saisir les observations d'après-match ?**

**(Après le coup de sifflet et en dehors des limites du terrain)**

OBSERVATIONS D'APRÈS MATCH (0)

L'arbitre doit pouvoir recueillir des observations après la rencontre : c'est le bouton d'observation d'après-match. Le chiffre entre parenthèses qui suit le libellé de ce bouton correspond au nombre d'observations recueillies par ce menu.

Les textes indiqués dans cette zone sont des textes libres. Une zone est réservée pour chaque équipe et s'active par le +.

La personne habilitée à renseigner des observations d'après-match (capitaine ou dirigeant responsable en fonction du match) signera dans la zone le concernant.

L'arbitre cochera la case « **Rapport complémentaire** arbitre suit » s'il estime qu'il doit faire un rapport sur le sujet.

Les capitaines ou les dirigeants signeront en déclarant avoir pris connaissance de ces observations.

L'arbitre signera avec ces personnes.

## 2.6. Comment renseigner les réserves techniques ?

Quand une réserve technique est formulée, elle l'est en présence d'un des deux arbitres assistants et du capitaine ou du dirigeant responsable. Cette réserve technique est formulée sur le terrain et doit être retranscrite par l'arbitre sur la Feuille de match.

L'arbitre retranscrira les réserves formulées par le capitaine ou le dirigeant responsable sur la Feuille de match. Il cochera la case « **Rapport complémentaire arbitre suit** ».

Les deux capitaines ou les deux dirigeants responsables (Article 146 des RG de la F.F.F.) signeront cette feuille de match ainsi que l'arbitre du centre et l'arbitre assistant témoin de ce dépôt.

## 2.7. Comment fonctionnent les signatures d'après-match ?

Quand les observations d'après-match et les réserves techniques sont transcrites sur la Feuille de match et que toutes les informations OBLIGATOIRES sont saisies par l'arbitre ou les délégués, l'arbitre peut clôturer sa feuille de match. Pour cela, il doit faire signer toutes les informations.

Le module de signatures d'après-match permet un résumé complet de la rencontre.

Il est composé de 4 onglets. Tous ces onglets doivent être lus par les capitaines ou Dirigeants responsables.

L'onglet « **Rencontre** » résume la liste des officiels si le match est arrêté ou non joué, ou le résultat du match. C'est un aperçu rapide du match.

L'onglet « **Composition** » résume les « participations » : Le numéro du joueur qui a participé est dans un carré blanc. Le numéro du joueur qui n'a pas participé est dans un carré doré.

L'onglet « **Faits de jeu** » permet de consulter en sélectionnant un à un : les faits de jeu (discipline, remplacement(s), but(s), blessure(s)), les informations liées à la sécurité si elles existent, les informations liées à l'organisation si elles existent, les informations liées aux règlements locaux si elles existent.

L'onglet « **Signatures** » permet de consulter : les réserves d'avant-match, les réserves techniques et les observations d'après-match sont rappelées aux signataires. Ces informations ont déjà été visées dans leurs modules spécifiques.

Le bouton « **Retour faits de jeu** » permet de revenir aux faits de match pour corriger une information. Attention : ce bouton ne fonctionne que si aucune signature n'est présente. Dans le cas contraire, un déverrouillage est obligatoire.

Chaque club s'identifie pour signer la Feuille de match avec son compte habituel en cliquant sur « **Connexion** ».

Chaque signataire déclarera avoir pris connaissance des trois onglets précédents.

L'arbitre s'authentifiera aussi par sa signature.

Dans le cas où une équipe est partie sans signer la feuille de match, une case à cocher est à disposition de l'arbitre pour signaler l'absence de l'équipe à cette étape.

**IMPORTANT** : Cette absence ne bloque donc pas le processus de remplissage et d'envoi de la Feuille de match, mais le Centre de gestion sera alerté de cette absence de signature.

Chaque signataire validera sa signature à l'aide du bouton « **Valider** ».

Quand l'arbitre et les équipes auront signé la feuille de match et quand les signataires auront déclaré avoir pris connaissance des trois onglets, les boutons « **Modifier** » et « **Clôturer** » seront accessibles.

Le bouton « **Modifier** » permet à l'arbitre, si besoin, de revenir à la saisie d'informations complémentaires ou à l'étape de vérification des informations.

**Attention : Les équipes et l'arbitre devront à nouveau signer la Feuille de match.**

Quand l'arbitre clique sur le bouton « **clôturer** », le mot de passe de l'arbitre sera exigé. Si la tablette est en ligne, la Feuille de match est transmise directement par l'arbitre à la F.F.F., à la Ligue Régionale ou au District dès l'appui sur la touche « **clôturer** ».

### **PLUS DE MODIFICATION POSSIBLE APRES LA CLOTURE**

Dans le cas contraire, la feuille de match sera envoyée à partir du menu d'accueil (Liste des matchs) via le bouton « **Transmettre** » du match concerné, ou lors de la prochaine synchronisation générale.



## **CONSIGNES AUX ARBITRES SUR LES COMPORTEMENTS RACISTES OU HOMOPHOBES**

### **Conduite à tenir par les Arbitres en cas de propos racistes ou homophobes émanant du public sur les compétitions de Ligue et de District**

1°- Si un arbitre (ou un assistant) entend de ses propres oreilles des insultes à connotation raciste ou homophobes, la partie est momentanément interrompue. L'arbitre appelle les capitaines pour les en informer et fait appel aux dirigeants locaux (responsables de la police du terrain) pour que cessent immédiatement ces insultes. Il les informe d'une part, qu'ils doivent prendre toutes les dispositions pour identifier l'auteur et mettre fin définitivement à ces propos et d'autre part que si ces insultes devaient reprendre, il arrêterait momentanément la rencontre avec toutes les conséquences que cela entraîne.

2°- Si ces propos reprennent, l'arbitre arrêtera temporairement la rencontre :

Les joueurs et les officiels rejoindront les vestiaires pour une durée minimum de 5 minutes.

Pendant ce temps l'arbitre reprendra contact avec les dirigeants locaux afin que cessent définitivement ces insultes et les informera que le prochain arrêt de la partie sera définitif avec les conséquences qui en découlent.

3°- Si ces propos reprennent l'arbitre arrêtera définitivement la rencontre en ayant soin d'identifier la victime, si possible l'auteur des faits et les éventuelles circonstances qui y ont conduit afin d'établir un rapport le plus complet et le plus détaillé possible.

## **GUIDE DE L'ARBITRE POUR LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES**

La commission de discipline et la commission d'arbitrage souhaitent aider les arbitres dans la rédaction de la feuille de match et des rapports disciplinaires pour permettre un traitement des dossiers de discipline avec le plus de clarté et de justesse possible.

En effet la judiciarisation des procédures disciplinaires étant de plus en plus fréquente, elle réclame donc de la part des arbitres une vigilance accrue dans la formulation des faits pour limiter les contentieux tant sur le fond que sur la forme. La Commission de discipline doit garantir les droits à la défense du fautif et respecter les procédures conformément au règlement disciplinaire de la FFF et du code du sport.

Aussi, afin de faciliter la rédaction des documents (feuille de match et rapport disciplinaire), nous vous proposons une méthodologie de travail pour bien remplir ces obligations.

### **RAPPEL DE LA MISE EN ŒUVRE DU POUVOIR DISCIPLINAIRE**

Toute action ou infraction disciplinaire commise par un licencié contraire aux obligations légales, réglementaires et statutaires constitue une infraction de nature à justifier la mise en œuvre du pouvoir disciplinaire.

Sachant que les déclarations des officiels sont retenues jusqu'à preuve du contraire, il est important que les officiels remplissent leurs obligations administratives correctement pour permettre à la commission de discipline de juger le plus équitablement possible.

### **CONCRETISATION DES DECISIONS DES INSTANCES DISCIPLINAIRES**

Pour déterminer la sanction, l'organe disciplinaire se doit de vérifier l'existence des faits reprochés en s'appuyant sur le processus suivant :

La recherche de l'exactitude matérielle des faits.

La qualification juridique des faits.

La détermination de la nature et du quantum de la sanction.

### **RAPPEL DES OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES DE L'ARBITRE**

Les arbitres se doivent d'être très précis et vigilant dans la rédaction de leurs écrits sur la F.M.I. et dans la rédaction du rapport complémentaire.

### **VEILLER A CE QUE LES 3 PARTIES SIGNENT LA F.M.I. SI UN CLUB REFUSE DE SIGNER LE MENTIONNER SUR LA F.M.I.**

**Si vous vous sentez en insécurité et que vous ne pouvez pas ou ne voulez pas citer les propos tenus dans la partie observations d'après match, vous le signalerez dans votre rapport d'après match**



# LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL DISTRICT DE FOOTBALL DES COTES D'ARMOR



DOCUMENTS ADMINISTRATIFS  
COMPETITIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES

Ces formulaires (format Word) sont accessibles et téléchargeables via <http://footbretagne.fff.fr> par un accès protégé nécessitant l'utilisation de votre code secret et de votre mot de passe. Cet accès est disponible dans le choix « Désignations » rubriques « Arbitrage » ou dans la rubrique « Documents à télécharger » (en format PDF).

## RAPPORT D'ARBITRAGE A ADRESSER DANS LES 24 HEURES A LA LBF OU AU DISTRICT DIRECTION DES COMPETITIONS SPORTIVES

Compétitions Seniors - Jeunes - Féminines - Foot diversifié (exclusivement par mail) : [competitions@footbretagne.fff.fr](mailto:competitions@footbretagne.fff.fr)  
[competitions@foot22.fff.fr](mailto:competitions@foot22.fff.fr)

N° du match : 11553291 Arbitre : XXXX Jean

Téléphone : 06 00 00 00 00

Compétition : Poule :

CLUBS		RESULTAT		
RECEVANT : AAAA	Buts	LETTRE DEUX	Chiffres 2	
VISITEUR : BBBB	Buts	LETTRE ZERO	Chiffres 0	
* PROLONGATION NON				Tirs au but

Date : 15/09/2021	Heure : 15h30	Terrain : LLLL
-------------------	---------------	----------------

Assistants 1 – XXX Robert 2 – XXX Pierre	Délégué aux arbitres : VVV Paul
--	---------------------------------

Terrain et installations (état du terrain, grillage, état des vestiaires, qualité de l'éclairage...) : RAS
Divers : RAS

Av	N° Mail.	NOM – Prénom du joueur	Club d'appartenance	Temps de jeu – MOTIF
X	3	GGGG Michel	Club BBBB	35' : Coupable d'un Comportement antisportif
X	10	MMMM Bernard	Club AAAA	50' : A retardé la reprise du jeu

### DISCIPLINE - JOUEURS EXCLUS

Ex	N° Mail.	NOM – Prénom du joueur	Club d'appartenance	Temps de jeu – MOTIF
X	1	DDDD Albert	Club BBBB	52' : (anéantir une occasion manifeste de but)
X	5	CCCC Antoine	Club AAAA	58' : (faute grossière)
X	7	HHHH Julien	Club BBBB	65' : (propos grossiers envers arbitre)

# **RAPPORT D'APRES MATCH DE L'ARBITRE POUR LA COMMISSION DE**

## **DISCIPLINE.**

Le rapport doit être circonstancié, clair et précis, en accord avec les écrits de la feuille de match et relater la véracité des faits constatés sur le terrain ou en dehors du terrain.

Il doit être envoyé dans les 48 heures (à la commission des compétitions pour toutes les compétitions de ligue et au district concerné pour les compétitions de district).

### **METHODOLOGIE DU RAPPORT :**

Pour être bien exploité par la Commissions de discipline, le rapport doit être complet et répondre aux questions suivantes dans l'ordre chronologique ci-dessous :

**QUAND** : A quelle minute du match ou hors du match.

**QUI** : Nom, Prénom, N° de maillot, N° de licence.

**QUOI** : a été exclu .....

**POURQUOI** : Un des motifs d'exclusion suivi d'une explication des faits en concordance avec la Loi12.

**OU et COMMENT** : Endroit de la faute et envers qui (adversaire, arbitre, partenaire, spectateur...) en précisant le(s) geste(s), le(s) mot(s) et le comportement du joueur (difficulté ou non à sortir du terrain), être en mesure d'évaluer l'intensité de la faute et de ses conséquences, l'intention et l'attitude sur les propos tenus ou les gestes.

### **En conclusion :**

Se limiter aux faits rien qu'aux faits sans solliciter de la commission de discipline des sanctions fortes ou de la clémence...

Évitez les propos contradictoires, il faut être clair et impartial.

Si vous avez sanctionné pour des propos ou gestes envers votre AA que vous n'avez pas entendu, il faut demander à cet AA de faire également un rapport.

### **QUELQUES EXEMPLES DE RAPPORT TYPE**

#### **Exemple N°1 :**

A la 52ème minute, alors que le score était de 2 à 0 en faveur du Club A, le joueur D, N°1, licence 123987654 gardien de L'équipe B a ceinturé l'attaquant n°9 de l'équipe A en dehors de la surface de réparation dans l'axe du but et alors qu'il n'y avait pas de défenseurs à proximité, ce qui lui a permis de se saisir du ballon avec les mains toujours hors de la surface de réparation.

J'ai arrêté le jeu et j'ai exclu le gardien pour avoir anéanti une occasion manifeste de but. Je précise qu'il n'y a eu aucune mise en danger de l'intégrité physique de l'attaquant. Le joueur exclu est sorti immédiatement du terrain sans discussion et le jeu a repris par un CFD.

#### **Exemple N°2 :**

A la 58ème minute, (score toujours de 2 à 0), le joueur C, N° 5, licence 234567891 de l'équipe A s'est rendu coupable d'une faute grossière avec mise en danger de l'intégrité physique du joueur n°9 de l'équipe B en le taclant par devant les 2 pieds décollés du sol au-dessus du ballon. Le joueur n°9 a été légèrement blessé, après avoir été soigné, il a repris le match dans la minute suivante. Le joueur fautif est sorti calmement en s'excusant auprès de son adversaire.

#### **Exemple N°3 :**

A la 65ème minute (score toujours de 2 à 0), le joueur H, N°7, licence 345678287 du Club B à la suite d'une faute sifflée contre son équipe est venu à ma rencontre et m'a insulté : enculé, bâtard. Suite à ces propos, je l'ai exclu et ce joueur est sorti très lentement, il a continué à m'insulter en me faisant un bras d'honneur avec une attitude agressive.

Restant à votre disposition,

Le 15/09/2014

Monsieur Y

Licence N° :



# EXCLUSION TEMPORAIRE

**L'exclusion temporaire est applicable dans toute les compétitions régionales et départementales séniors et jeunes y compris en Coupe De France et Coupe Gambardella lors des tours concernés par le processus du « remplaçant-remplacé ». N'est pas applicable au Football à effectif réduit**

L'exclusion temporaire est une **sanction administrative à vocation préventive, pédagogique et éducative**, inscrite sur la feuille de match mais qui n'entraîne pas de suspension ni amende financière.

1. L'arbitre notifie une exclusion temporaire à un joueur pour une durée de 10 minutes minimum pour un seul et unique motif : Désapprobation en paroles ou en actes.
2. L'exclusion temporaire ne pourra être notifiée au même joueur qu'une seule fois durant la rencontre. En cas de nouvelle infraction, l'avertissement ou l'exclusion définitive devra être prononcé suivant l'application des lois du jeu.
3. L'exclusion temporaire devra être notifiée au joueur lors d'un arrêt de jeu. L'arbitre notifie l'exclusion temporaire par un carton blanc adressé au joueur incriminé, il ne peut reprendre le jeu que lorsque le joueur a quitté le terrain. Au cas où l'arbitre n'arrêterait pas le jeu sur le fait, en raison d'un avantage, la sanction sera notifiée au joueur dès le premier arrêt de jeu.
4. Un carton blanc pourra être adressé après un carton jaune. Les lois du jeu prévoyant l'avertissement ou l'exclusion doivent être appliquées conformément aux textes en dehors de cette particularité concernant la contestation en paroles ou en actes.
5. Un joueur exclu temporairement ne peut être remplacé durant la durée de la sanction.
6. A l'issue du temps prévu pour l'exclusion temporaire, le club peut faire entrer sur le terrain au 1<sup>er</sup> arrêt de jeu : - Soit le joueur qui avait été exclu temporairement - Soit un joueur remplaçant régulièrement inscrit sur la feuille de match.
7. **Le décompte du temps de 10 minutes sera effectif à partir de la reprise du jeu consécutive à la sanction. Les 10 minutes d'exclusion temporaire correspondent à un temps de jeu effectif (hors temps de remplacements, de blessures, de tentatives volontaires de retarder le temps de jeu...). Le décompte du temps de jeu est sous la responsabilité exclusive de l'arbitre qui pourra se faire aider par son Assistant. En aucun cas il ne pourra y avoir de discussion ni de réserves sur la durée de l'exclusion temporaire.**
8. Le joueur exclu temporairement va sur le banc de touche et de par le fait qu'il est considéré comme faisant partie intégrante de l'équipe reste soumis à l'autorité de l'arbitre et pourra, le cas échéant, être sanctionné comme tel.
9. La durée de la sanction écoulée, l'arbitre permet au joueur de revenir **lors d'un arrêt de jeu**. Le joueur doit pénétrer sur le terrain à la hauteur de la ligne médiane.
10. Si à la fin d'une période de jeu une sanction temporaire est en cours cette dernière devra être poursuivie en début de la période suivante y compris lors d'éventuelles prolongations. Au cas où une rencontre se termine alors qu'une sanction temporaire est en cours, la sanction est considérée comme purgée mais pour l'éventuelle séance de tirs au but seuls les joueurs présents sur le terrain au coup de sifflet final peuvent y participer.
11. Au cas où une équipe se trouverait réduite à moins de 8 joueurs suite à une ou plusieurs exclusions temporaires, la rencontre est arrêtée par l'arbitre qui doit le signaler sur la feuille de match que celle-ci soit informatisée ou manuelle et faire un rapport circonstancié à la Ligue ou au District suivant la compétition. Les commissions sportives prendront la décision qu'elles jugeront opportune.



## Infractions passibles d'avertissement

Un joueur doit être averti s'il commet l'une des infractions suivantes :

- retarder la reprise du jeu ;
- manifester sa désapprobation en paroles ou en actes ;
- pénétrer ou revenir délibérément sur le terrain, ou quitter délibérément le terrain sans l'autorisation de l'arbitre ;
- ne pas respecter la distance réglementaire lors de l'exécution d'une balle à terre, d'un corner, d'un coup franc ou d'une rentrée de touche ;
- enfreindre de manière répétée les Lois du Jeu (le nombre d'infractions commises à partir duquel l'avertissement doit être infligé n'est pas précisément défini) ;
- se rendre coupable de comportement antisportif ;
- pénétrer dans la zone de visionnage ;
- faire un usage excessif du signal d'analyse vidéo (écran de télévision). Un remplaçant ou joueur remplacé doit être averti s'il commet l'une des infractions suivantes :
- retarder la reprise du jeu ;
- manifester sa désapprobation en paroles ou en actes

## Infractions passibles d'exclusion :

Un joueur, un remplaçant ou un joueur remplacé doit être exclu s'il :

- empêche l'équipe adverse de marquer un but ou annihile une occasion de but manifeste en commettant une main délibérée (excepté le gardien de but dans sa propre surface de réparation) ;
- empêche l'équipe adverse de marquer un but ou annihile une occasion de but manifeste en commettant une main non délibérée en dehors de sa surface de réparation ;
- empêche de marquer un but ou annihile une occasion de but manifeste à un adversaire se dirigeant vers le but (mais pas forcément directement) du joueur fautif en commettant une faute passible d'un coup franc (sauf précision apportée à la section suivante) ;
- commet une faute grossière ;
- crache sur/vers ou mord quelqu'un ;
- commet un acte de brutalité ;
- tient des propos blessants, injurieux et/ou grossiers ou agit de façon blessante, injurieuse et/ou avec grossièreté ;
- reçoit un second avertissement au cours du même match ;

## **CONVOCAATION PAR LA COMMISSION DE DISCIPLINE**

La présence du ou des arbitres est fortement souhaitable lorsqu'il y a une audition (elle peut se faire aussi par visioconférence dans un District). S'il y a une indisponibilité de l'arbitre pour une date, il doit proposer ses dates de disponibilité à la Commission de discipline.

*Un arbitre convoqué par une commission est considéré comme témoin et non comme accusé.*

*Bruno CRETUAL est le représentant des arbitres à la commission départementale de discipline.*

*Pour toute sollicitation ou échange, vous pouvez le contacter par mail à : [arbitres@foot22.fff.fr](mailto:arbitres@foot22.fff.fr)*

## **DOCUMENT FRAIS D'ARBITRAGE**

**L'utilisation de la fiche « officielle » est obligatoire.**

**(Document téléchargeable sur le site du district)**

Document à compléter et transmettre aux deux équipes après règlement de vos Indemnités de déplacement, préparation et équipement.

## **INDISPONIBILITE**

Après saisie de vos indisponibilités sur votre espace MY FFF.FR il est **IMPERATIF** d'en informer votre responsable de désignations ainsi que le district.

Vous pouvez utiliser document téléchargeable sur le site du District pour les indisponibilités de courtes durées.

Merci de signaler vos indisponibilités (sauf urgence et dans la mesure du possible) 2 semaines avant la date de désignation concernée. Ne tenez pas compte des dates libres du calendrier des compétitions celles-ci sont utilisées en cas de matchs reportés (vous pouvez donc être désignés sur ces dates).

**Pour les indisponibilités de longue durée merci de joindre à votre demande un justificatif à l'attention de la Commission Des Arbitres**

## **REMBOURSEMENT FRAIS**

Pour simplifier le travail du secrétariat du district et de la C.D.A., il est maintenant demandé aux arbitres d'utiliser le document téléchargeable sur le site du District au format PDF (vous pouvez après téléchargement le compléter directement et le transmettre par mail au district).

**FOURNIR UN RIB AVEC CETTE FICHE (pour la première demande de la saison)**

**ATTENTION :** Nous vous informons que seule la CDA lors de ses réunions valide ou non votre demande (1 réunion environ tous les mois).

Si votre demande est acceptée (vous pouvez consulter les PV de CDA sur le site du District), elle sera transmise au Trésorier du district qui procédera au remboursement.

**La CDA ne traitera aucune demande de remboursement sans réception de cette fiche accompagnée d'un RIB**

# CALENDRIER GENERAL 2024-2025 HOMMES, FEMININES, JEUNES

Le calendrier est consultable dans son intégralité sur le site de la Ligue de Bretagne de Football.

DATES	CDF	CDB	SENIORS HOMMES		SENIORS FEMMES	DATES	JEUNES U18 à U14			FEMININES U18/U15
			GR14	GR12			GAMB	CRB	CHAMP	
18/08/2024										
25/08/2024	T1		J1							
01/09/2024	T2	T1	J2			31/08/2024	T1			
08/09/2024			J3	J1	CF TE	07/09/2024	T2			
15/09/2024	<b>T3</b>	<b>T2</b>			CF T1	14/09/2024	T3			Brassage 1
22/09/2024			J4	J2	J1	21/09/2024			J1	Brassage 2
29/09/2024	<b>T4</b>	<b>T3</b>			CF T2 / CB T1	28/09/2024			J2	Brassage 3
06/10/2024			J5	J3	J2	05/10/2024	T4	T1		Brassage 4
13/10/2024	<b>T5</b>	<b>T4</b>			J3	12/10/2024			J3	Brassage 5
20/10/2024			J6	J4	CF T3 / CB T2	19/10/2024			J4	J1 Futsal
27/10/2024	T6	T5			MR	26/10/2024			MR	MR
03/11/2024			J7	J5	FR / CRB T3	02/11/2024	T5	T2		CRB T1
10/11/2024			J8	J6	J4	09/11/2024			J5	J1
17/11/2024	T7	T6			J5	16/11/2024			J6	J2
24/11/2024			J9	J7	T1F / MR	23/11/2024	FR	T3	MR	J3
01/12/2024	T8	MR	J10	J8	J6	30/11/2024			J7	J4
08/12/2024			J11	J9	J7	07/12/2024			J8	J5
15/12/2024			MR	MR	T2F / J8	14/12/2024	TF1(15)		J9	J2 Futsal / TDMA CRB
22/12/2024	32e		MR	MR	MR	21/12/2024			MR	MR
29/12/2024						28/12/2024				
05/01/2025			MR	MR	MR	04/01/2025			MR	
12/01/2025			J12	J10	CF 16 <sup>e</sup> / J9	11/01/2025	32 <sup>e</sup> (12)		MR	J3 Futsal
19/01/2025			J13	J11	CRB 16 <sup>e</sup> / MR	18/01/2025		MàN	MR	J6
26/01/2025		32e	MR	MR	CF 8 <sup>e</sup> / J10	25/01/2025			J1	1/8 CRB
02/02/2025			J14	J12	J11	01/02/2025	16 <sup>e</sup> (02)		J2	J7
09/02/2025			J15	MR	CF 1/4 / MR	08/02/2025			MR	MR
16/02/2025		16e	MR	MR	MR	15/02/2025			MR	MR
23/02/2025			J16	J13	MR	22/02/2025		16 <sup>e</sup> me	MR	MR
02/03/2025			J17	J14	J12	01/03/2025	08 <sup>e</sup> (02)		J3	J8
09/03/2025			J18	J15	CF 1/2 / J13	08/03/2025			J4	J9
16/03/2025			J19	J16	J14	15/03/2025		8 <sup>e</sup> me	MR	1/4 CRB / MR
23/03/2025		1/8	MR	MR	CRB 1/8 / MR	22/03/2025			J5	J10
30/03/2025			J20	J17	J15	29/03/2025	1/4F (30)		J6	J11
06/04/2025			J21	J18	FUTSAL (05) / MR	05/04/2025		1/4F		1/2 CRB Futsal / MR
13/04/2025			J22	J19	CRB 1/4	12/04/2025			MR	MR
20/04/2025		1/4	MR	MR	FUTSAL (19J16) / MR	19/04/2025	1/2F (20)		MR	F CRB Futsal / MR
27/04/2025			J23	J20	J16	26/04/2025			J7	J12
04/05/2025			J24	MR	MR	03/05/2025			MR	J13
11/05/2025			J25	J21	J17	10/05/2025			J8	1/2 CRB
18/05/2025			J26	J22	J18	17/05/2025			J9	J14
25/05/2025		1/2			CRB 1/2	24/05/2025	Finale	1/2F	MR	PAN
01/06/2025						31/05/2025				PAN
08/06/2025						07/06/2025				
15/06/2025		F			CRB Finale	14/06/2025		Finales		



**UNAF**  
CÔTES D'ARMOR



## **Cher(e)s collègues arbitres, observateurs, formateurs, sympathisant(e)s**

La saison 2024-2025 se profile et il est important dès maintenant d'adhérer. Cette année, nous aurons le plaisir de vous offrir de nouveau un cadeau de fidélité pour vous remercier de votre confiance.

Profitez également de notre nouveau partenaire EKINSPORT. <https://www.ekinsport.com/fr/ma-boutique-club/institutions/unafnationale> En utilisant le code UNAF22, vous obtiendrez -10% sur votre commande.

Votre adhésion vous permet également de profiter des avantages du club avantages UNAF qui fonctionne comme un comité d'entreprise.

Le dynamisme de votre association est le fruit de la confiance des arbitres costarmoricains (District, Ligue, FFF) et des anciens arbitres ou membres de commissions...

Les valeurs de l'UNAF sont nombreuses et le comité directeur UNAF22 est à votre écoute toute la saison :

**CONVIVIALITE** : Prendre du plaisir à travers les nombreuses journées festives et sportives qui sont proposées aux unafistes ainsi qu'à leur famille (congrès, tournois, journées conviviales)

**SOLIDARITE** : Apporter un soutien moral et/ou financier dans les moments difficiles de la vie. Les témoignages de remerciements en retour de nos actions montrent l'importance de notre soutien

**PROTECTION** : Accompagner, assister et conseiller les unafistes lors des auditions. Dans le cas d'agression, l'UNAF propose une assistance juridique pour défendre les adhérents à jour de leur cotisation avec notre avocat départemental Maître Bertrand LEROUX.

**UNITE** : Regrouper et fidéliser le plus grand nombre d'arbitres pour légitimer nos propositions auprès des instances du football avec notre représentant des arbitres du comité directeur : Ludovic ROBIN

Pour conclure, l'UNAF repose sur l'engagement bénévole. Je vous encourage à venir nous rejoindre et apporter vos compétences pour animer la vie unafiste costarmoricaine. La fin de saison à venir marquera la fin de notre mandat et la perspective des futures élections du comité directeur de l'UNAF 22.

Le comité directeur UNAF 22 vous souhaite une très bonne saison 2024-2025, vous pouvez compter sur le soutien de l'UNAF !

Ludovic ROBIN  
Président UNAF 22  
06 47 71 34 02

# WWW.UNAF-AVANTAGES.FR Mode d'emploi

Deux possibilités pour accéder à son espace personnel

Site internet  
WWW.UNAF-AVANTAGES.FR



Application mobile  
téléphone



## Partenariat BRIT HOTEL UNAF

Contact groupe : clara.joblai@brithotel.fr

**BRIT HOTEL**  
— SOURIEZ, C'EST UN BRIT HOTEL —

Nom : Union Nationale des Arbitres de Football (UNAF)

Procédure de réservation pour bénéficier de votre code promotionnel **UNAF2425**

- Rendez-vous sur le site internet <https://brithotel.fr> et sélectionnez l'hôtel qui vous intéresse parmi ceux qui font partie du contrat avec votre comité d'entreprise.
- Au moment de réserver, cliquez sur Code promo et renseignez votre code promotionnel :

Date d'arrivée	Date de départ	Adulte(s)	Enfant(s)	Code promo
16/09/2024	17/09/2024	1 adulte	0 enfant	

**Votre comité d'entreprise vous fait bénéficier de 10 % de réduction toute l'année sur l'ensemble du réseau Brit Hotel, profitez-en !**

Offre valable uniquement sur le site brithotel.fr et sur l'année en cours d'application du contrat



# CHANSON DE GESTES

ARBITRAGE

Connaissez-vous les gestes de l'arbitre et de ses assistants ? Comment différencier un coup franc d'un corner ou d'un six mètres ? Ce petit guide illustré répond à toutes vos questions.

Par Frédéric Mélière et Sébastien Pignatelli

## ➤ LE COUP FRANC

De but, l'arbitre indique la direction du coup franc.



## ➤ LE COUP FRANC INDIRECT

Après la remise, le coup franc est sanctionné.



## ➤ LE COUP DE PIED DE BUT

Le coup de pied de but, plus connu sous le nom de "six mètres", l'arbitre cristallise l'attention des joueurs et du public. Il indique clairement la surface de jeu.



## ➤ LA RENTRÉE DE TOUCHÉ

Après un arrêt par un joueur, l'arbitre doit indiquer la direction de la remise. Il se sert d'un drapeau à damier et d'un bras pour indiquer la zone à laquelle le ballon doit revenir.



## ➤ LE HORS-JEU

Après un hors-jeu, l'arbitre indique la position du joueur qui a commis l'infraction. L'arbitre indique la position du joueur qui a commis l'infraction. Il se sert d'un bras et d'un drapeau à damier.



## ➤ LE PENALTY

Un coup de pied de pénalité est sanctionné si le joueur ne respecte pas les règles de la sanction. L'arbitre indique la position du joueur qui a commis l'infraction.



## ➤ LE COUP DE PIED DE COIN

Comme du pied de but, le coup de pied de coin est sanctionné si le joueur ne respecte pas les règles de la sanction. L'arbitre indique la position du joueur qui a commis l'infraction.



## ➤ L'AVANTAGE

Après un avantage, l'arbitre indique la position du joueur qui a commis l'infraction. Il se sert d'un bras et d'un drapeau à damier.



## ➤ LE REMPLACEMENT

L'arbitre indique la position du joueur qui a commis l'infraction. Il se sert d'un bras et d'un drapeau à damier.

